



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

9 décembre 2021

Table des matières

| | |
|---|------------------|
| <u>SÉLECTION DES PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES</u> | <u>3</u> |
| <u>LANCEMENT D'APPELS À PROJETS RELATIFS À LA TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE DES CRIMES DE GÉNOCIDE, DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ, DES CRIMES DE GUERRE ET DES FAITS DE RÉSISTANCE OU DES MOUVEMENTS AYANT RÉSISTÉ AUX RÉGIMES QUI ONT SUSCITÉ CES CRIMES. 4</u> | <u>4</u> |
| <u>300.000 EUROS POUR DES PROJETS D'INCLUSION DES LGBTQI+</u> | <u>6</u> |
| <u>62 ACTIONS POUR RENFORCER L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.....</u> | <u>7</u> |
| <u>UNE CLASSE POUR PRÉPARER LES EXAMENS D'ENTRÉE EN ARTS DE LA SCÈNE ET AGIR POUR PLUS DE DIVERSITÉ</u> | <u>9</u> |
| <u>INONDATIONS : 80.000 EUROS POUR RENFORCER L'AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE A DESTINATION DES SINISTRES DANS L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LIEGE</u> | <u>10</u> |
| <u>SPORT: LE PLAN DE SOUTIEN À LA DÉTECTION DES JEUNES TALENTS ÉTENDU À D'AUTRES DISCIPLINES QUE LE FOOT ET PÉRENNISÉ POUR CELUI-CI</u> | <u>11</u> |
| <u>UN FINANCEMENT DES FEDERATIONS SPORTIVES PLUS TRANSPARENT ET PLUS EQUITABLE.....</u> | <u>13</u> |
| <u>AIDE A LA JEUNESSE : RENFORCEMENT DES EQUIPES MOBILES D'ACCOMPAGNEMENT A BRUXELLES</u> | <u>15</u> |
| <u>LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES : RENFORCEMENT DES MOYENS ALLOUES AU SERVICE D'AIDE SOCIALE AUX JUSTICIABLES DES ARRONDISSEMENTS DE VERVIERS ET D'EUPEN</u> | <u>17</u> |
| <u>CONTACTS PRESSE.....</u> | <u>18</u> |

Sélection des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'approuver la désignation de 38 dossiers sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales.

Pour rappel, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, le 10 décembre 2020, le plan quinquennal relatif à la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales.

Le 12 mai dernier, le Gouvernement validait le lancement des appels à projets 2021 visant à soutenir le développement de projets permettant de lutter contre ce phénomène dans les compétences et sur le territoire de la Fédération.

Aujourd'hui, le Gouvernement a approuvé la désignation des 38 dossiers sélectionnés en toute indépendance par le Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociale dans le cadre de cet appel à projets. Ce sont plus de 150 dossiers qui ont été introduits sur la plateforme Subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi ceux-ci, 120 ont répondu de manière satisfaisante aux critères d'éligibilité.

Pour être recevables, les projets devaient, notamment, être transversaux à au moins deux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une priorité a été donnée aux projets qui contribuent à prévenir et/ou à réduire, dans les matières de la Fédération, l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 auprès des personnes en situation de pauvreté.

Au total, un budget de près de 1,2 millions € a été dégagé pour octroyer des subventions allant de 10.000 à 50.000 € aux 38 projets sélectionnés.

La Cellule de lutte contre la pauvreté du Secrétariat général des politiques transversales communiquera la décision aux opérateurs sélectionnés.

Pierre-Yves Jeholet : « *Le confinement et les mesures sanitaires ont eu diverses conséquences sur lesquelles il convient d'être attentif, en particulier auprès des publics les plus précarisés. Il était donc nécessaire de veiller à prendre en considération les conséquences de la crise sanitaire dans la sélection des projets proposés. Je suis heureux de la qualité des projets sélectionnés qui permettront d'agir de manière très concrète, en particulier auprès des plus jeunes.* »

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Lancement d'appels à projets relatifs à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes

La connaissance du passé constitue une pierre angulaire de la construction du futur. La transmission de la mémoire des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre est, en ce sens, indispensable. Il est primordial de fournir les outils aux générations futures pour qu'elles puissent décrypter le monde dans lequel elles vivent.

Face à la négation radicale de la dignité humaine, des hommes et des femmes ont par ailleurs posé des actes d'une très grande humanité et d'une parfaite abnégation. Ceux-ci méritent aussi d'être connus des jeunes générations.

C'est pourquoi le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté, le 13 mars 2009, un décret s'adressant plus particulièrement aux jeunes générations et organisant le financement des personnes morales et des projets qui visent à transmettre la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ainsi que la mémoire de la résistance.

Ce décret est sous-tendu par l'idée que la connaissance et le souvenir des crimes perpétrés contre des peuples amènent la conscience de la nécessité d'agir pour que de tels actes ne se reproduisent plus jamais.

Le décret prévoit trois types d'appels à projets :

- un appel à projets visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages en lien avec l'objet du décret (Ar. 15 du Décret) ;
- un appel à projets visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants, en lien avec l'objet du décret (Art. 16 du Décret) ;
- un appel à projets en lien avec l'objet du décret, autres que les deux précédents appels (Art. 17 du Décret).

Lors de cette séance, le Gouvernement a acté deux facettes des appels à projets faisant partie du décret relatif à la transmission de la mémoire.

1. L'approbation d'appels à projets ordinaires pour l'année 2021

Ces appels étaient ouverts aux candidatures, du 16 août au 30 septembre 2021, à destination des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française et aux personnes morales sans but lucratif.

Le Gouvernement a approuvé aujourd'hui le résultat de cet appel à projets qui reprend un total de 27 projets sous-divisés comme suit :

- 7 projets de témoignages sur les 11 introduits (Art. 15 du décret) ;
- 13 projets de visites et de séminaire sur les 14 introduits (Art. 16 du Décret) ;
- 6 projets relatifs à d'autres aspects que les deux précédents articles, sur les 11 introduits (Art. 17 du Décret).

Au total, près de 130.000 € seront consacrés à ces appels et la décision sera publiée sur le site www.democratieoubarbarie.cfwb.be .

2. Le lancement d'appels à projets extraordinaires pour l'année 2022

Sur proposition du Conseil pour la transmission de la mémoire, les dossiers introduits dans le cadre de ces appels extraordinaires devront porter exclusivement sur des projets en lien avec la production et la transmission de témoignages et d'œuvres d'art, à la fois comme traces des crimes couverts par le décret mais aussi comme actes de résistance posés contre ces crimes.

Cet appel à projets sera ouvert du 3 janvier 2022 au 18 février 2022. Un montant annuel de maximum 120.000 € sera consacré à ce volet. Les candidatures doivent être introduites en remplissant le formulaire électronique accessible sur le site www.decretmemoire.cfwb.be ou www.democratieoubarbarie.cfwb.be. La reconnaissance des projets par le Gouvernement interviendra dans le courant du 2^{ème} trimestre 2022. Les projets acceptés devront être clôturés au plus tard le 1^{er} décembre 2022.

Pierre-Yves Jeholet : « *Malgré les conditions rendues difficiles par la situation sanitaire, les porteurs de projets ont été nombreux et je les remercie pour cet engagement à continuer à faire vivre le devoir de mémoire et le transmettre aux plus jeunes générations. Parallèlement, le focus du prochain appel à projets extraordinaire pour l'année 2022 revêt une importance particulière puisqu'il concerne les projets de témoignages. S'agissant des projets liés à la Seconde Guerre mondiale et à la Shoah, le nombre de survivants s'amointrit d'année en année et il est dès lors primordial de pouvoir tenir le plus de projets possibles qui puissent mettre en valeur ces témoignages.* »

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

300.000 euros pour des projets d'inclusion des LGBTQI+

Ce jeudi 9 décembre, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a marqué son accord, sur proposition du Ministre de l'Égalité de chances, Frédéric Daerden, à l'octroi de subventions découlant d'un appel à projets en soutien des personnes LGBTQI+.

En effet, le Gouvernement et le Ministre renouvellent leur engagement dans la défense des droits des personnes LGBTQI+ à travers notamment un appui aux acteurs de terrain actifs dans la défense et l'accompagnement de ces personnes. Pour rappel, ce premier appel à projets visait à soutenir le développement, par les associations, organisations et institutions travaillant directement ou indirectement sur le terrain des droits des personnes LGBTQI+ ou des discriminations, de projets portant sur la prévention des violences envers cette communauté.

Concrètement, sur les 38 projets déposés, 16 ont été retenus pour un montant global de 300.000 euros. Ceux-ci portent sur la sensibilisation, la prévention et la lutte contre l'homophobie, la biphobie, la transphobie ou encore toute autre forme de discrimination et de violence à l'encontre des personnes concernées. Ces initiatives s'inscrivent dans un ou plusieurs des axes thématiques suivants :

- L'impact de la crise Covid-19 sur les personnes LGBTQI+.
- L'invisibilisation des lesbiennes et des hommes trans dans l'espace public.
- Toute proposition d'actions qui répondent à des problématiques identifiées par les associations LGBTQI+ et favorisant l'inclusion de ces personnes.
- Des actions régulières, des collaborations ou de nouveaux modes de concertation entre associations.

« En soutenant des actions de terrain que cela soit sur le plan culturel, sportif, pédagogique ou en lien avec les médias, le Gouvernement démontre sa détermination en faveur de l'inclusion et contre les discriminations des LGBTQI+. A côté des droits garantis par les législations, la diversité des actions concrètes qui seront menées en Wallonie et à Bruxelles dans le cadre de cet appel à projets représente une avancée pour une égalité réelle », conclut le Ministre Daerden.

Contact presse

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

62 actions pour renforcer l'éducation aux médias et lutter contre la désinformation en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce jeudi 9 décembre son plan « Éducation aux médias », à l'initiative de la Ministre des Médias Bénédicte Linard. Transversal, ce plan vise à renforcer et à rendre accessibles des outils pour permettre à chaque citoyenne et citoyen, quel que soit son âge, de bénéficier d'une éducation critique aux médias.

Renforcer l'éducation aux médias est une priorité de la déclaration de politique communautaire. Cette priorité est aujourd'hui traduite dans un « Plan éducation aux médias » ne reprenant pas moins de 62 mesures transversales, portées par l'ensemble des ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Être citoyen au XXIème siècle, c'est être confronté à une multitude de contenus médiatiques ou les créer soi-même. L'éducation aux médias répond à un enjeu démocratique essentiel qui est de pouvoir exercer sa citoyenneté en étant capable d'évoluer dans notre monde médiatique de manière critique, active et émancipée.

Cette ambition nous concerne toutes et tous, et doit pouvoir nous accompagner tout au long de nos vies, que l'on soit jeune en cours de formation, adulte dans la vie active ou encore senior ayant assisté à de nombreuses révolutions médiatiques.

L'éducation aux médias concerne non seulement les médias dits traditionnels mais aussi tous les autres médias sans exception : des réseaux sociaux aux jeux vidéo, des podcasts natifs aux web séries.

Pour répondre à cette ambition, le plan s'articulera autour de 4 axes stratégiques, à savoir :

- 1. Offrir à tous les élèves et étudiants une éducation solide et critique aux médias et au décodage de l'information** ; cela signifiera notamment de porter une attention particulière à la formation initiale des enseignants, aux référentiels de compétences et aux formations pédagogiques.
- 2. Évaluer et adapter le décret relatif à l'éducation aux médias** ; après évaluation, il s'agira d'adapter les missions du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), sa composition et son fonctionnement, pour correspondre aux réalités d'aujourd'hui et au caractère évolutif des médias et des usages.
- 3. Communiquer, visibiliser et coordonner les projets, acteurs et actions en Éducation aux Médias et renforcer les collaborations** ; notamment entre les acteurs de l'Éducation aux Médias, l'enseignement, le CSEM, le CSA, le monde associatif, celui de la jeunesse et de la culture, et les médias eux-mêmes.
- 4. Développer de(s) nouvelles initiatives d'éducation aux médias relatives aux médias numériques et aux réseaux sociaux** ; il s'agira en particulier de lutter contre la désinformation et les fausses informations (« *fake news* ») via le prisme de l'Éducation aux Médias.

Un axe transversal de ce plan concerne enfin la **transition numérique et écologique**. L'impact écologique de l'utilisation du numérique ne doit pas être sous-estimé. Il s'agit donc d'informer pour un usage critique, durable et responsable du numérique et des médias.

*« Face à la multiplication des contenus et à l'accélération de leur diffusion, face à la désinformation, mais aussi dans un monde en perpétuel changement et une société qui fait actuellement face à une crise sanitaire sans précédent, nous voyons combien une **information de qualité et l'éducation aux médias sont essentielles et constituent un enjeu démocratique majeur. Je me réjouis donc de l'adoption de ce plan, dont la dimension transversale vise à être accessible à tous les publics et tout au long de leur vie, des plus jeunes aux seniors. Ce plan soutient l'émancipation et la lutte contre les inégalités dans notre société en rendant chacune et chacune autonome et critique envers tous contenus médiatiques** », conclut la Ministre des Médias Bénédicte Linard.*

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be
+32 497 17 20 57

Une classe pour préparer les examens d'entrée en arts de la scène et agir pour plus de diversité

Un projet pilote de classes intégrées en arts de la scène va voir le jour à Namur afin de préparer des jeunes aux examens d'entrée des écoles supérieures artistiques offrant une formation d'acteur. Soutenu à hauteur de 50.000 euros par le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles à l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, ce projet a pour particularité de viser un public habituellement plus éloigné du secteur culturel.

Les participants seront sélectionnés à la suite de stages organisés pendant le premier semestre 2022 et après le passage d'une audition. Ils bénéficieront d'une bourse, du logement et des transports pendant la durée de la formation donnée dans le cadre de la classe préparatoire.

Afin d'aller à la rencontre d'un public le plus large possible, des actions de sensibilisation seront menées, des stages seront proposés et une réflexion a été lancée avec des pédagogues et des étudiants des écoles concernées autour de la question de la diversité et de la mixité sociale.

Le projet résulte d'une collaboration entre le Théâtre de Namur, l'ESACT (Ecole Supérieure d'Acteurs Cinéma et Théâtre) et l'Asbl Théâtre et Publics. Les modalités de partenariat avec les formations d'acteurs reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en cours de définition. Le programme de la classe préparatoire s'appuiera également sur des partenariats avec de nombreux lieux culturels et théâtres en Fédération Wallonie-Bruxelles.

« Au travers de ce projet pilote de formation, l'objectif est avant tout de permettre une plus grande diversité et représentativité de toutes les facettes de notre société au sein des écoles supérieures artistiques, et à plus long terme dans le monde théâtral, sur scène ou à l'écran. Agir pour plus de diversité culturelle, c'est aussi agir pour que la Culture aille vers de plus en plus de publics et ainsi la rendre plus accessible », conclut la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Inondations : 80.000 euros pour renforcer l'aide juridique de première ligne à destination des sinistrés dans l'arrondissement judiciaire de Liège

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur proposition de la Ministre Glatigny, va renforcer l'aide juridique de première ligne pour soutenir les sinistrés des inondations dans l'arrondissement judiciaire de Liège dans leurs démarches.

Suite aux inondations, la Commission d'aide juridique de l'arrondissement judiciaire de Liège s'est rapidement mobilisée pour les nombreux sinistrés. Frappés de plein fouet, ceux-ci se retrouvaient souvent démunis face aux nombreux besoins qu'ils rencontraient, et aux innombrables démarches administratives et juridiques à effectuer. Dans ce cadre, des équipes d'avocats se sont rendues sur le terrain pour leur apporter une assistance juridique de première ligne via des permanences décentralisées établies en partenariat avec les autorités communales et provinciales.

Ces permanences permettent aux sinistrés d'obtenir des réponses à leurs questions en matière de droit du bail, de droit des assurances, ou encore d'intervention du fond des calamités. Un système de formulaire en ligne a également été mis en place afin de permettre des consultations en ligne ou par téléphone.

Face à des besoins de terrain qui restent malheureusement toujours bien réels, et des victimes qui sollicitent parfois à de multiples reprises l'aide de la Commission d'aide juridique, le Gouvernement a décidé de renforcer les moyens dédiés à ces permanences. Le montant de 80.000 euros débloqué permettra de continuer à aider les sinistrés. 75.000 euros seront dédiés à la tenue des permanences des avocats, et 5.000 euros seront alloués pour les frais de déplacements.

« Les victimes des inondations ont parfois tout perdu du jour au lendemain. Face à des situations de détresse intense, il est capital de continuer à les aider via une aide juridique de première ligne professionnelle et gratuite », souligne Valérie Glatigny.

« Plusieurs mois après les inondations, les besoins des sinistrés sont toujours bien réels et s'il est nécessaire de continuer à fournir une aide primaire sur le terrain, il l'est tout autant d'accompagner les victimes dans leurs multiples démarches. C'est l'objectif du Gouvernement avec le renforcement des moyens de l'aide juridique de première ligne, être aux côtés des victimes », indique le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.

NOTE AUX RÉDACTIONS

Fin octobre 2021, 1.120 heures spécifiquement dédiées à l'aide juridique des victimes des personnes sinistrées avaient déjà été fournies sur 15 sites dédiés **dans l'arrondissement judiciaire de Liège.**

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Sport: le plan de soutien à la détection des jeunes talents étendu à d'autres disciplines que le foot et pérennisé pour celui-ci

A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté les arrêtés concrétisant les mesures de soutien à la détection de jeunes talents sportifs. Cette réforme permettra, d'une part, de pérenniser les moyens utilisés jusqu'ici pour le football mais aussi, d'autre part, d'améliorer le soutien à la détection de jeunes talents, la formation des cadres et la labellisation au sein des autres disciplines sportives. Le budget global mobilisé pour cette réforme s'élève à 2,4 millions d'euros pour 2021.

La Ministre des Sports Valérie GLATIGNY : « *La détection et la formation de nos talents sportifs débutent tôt. On sait qu'il faut en général plusieurs années pour former un sportif et le mener vers le haut niveau. Après la belle moisson de médailles obtenues à Tokyo, nous devons d'ores et déjà nous tourner vers Paris 2024 et Los Angeles 2028. Cette réforme permettra à la fois de pérenniser les moyens alloués au football mais aussi de l'étendre aux autres disciplines. Les jeunes talents de toutes les disciplines sportives méritent en effet que nos structures les soutiennent et que nos efforts se concentrent également sur d'autres sports, sur la base du modèle développé avec succès par l'ACFF »*

Les moyens alloués à la labellisation des clubs de foot sont désormais sécurisés :

Pour rappel, Valérie GLATIGNY a pu finaliser le plan foot tant en 2019 qu'en 2020, ce qui a permis, pour cette dernière année, de soutenir 378 clubs de football labellisés.

A l'avenir, la subvention, mise en place il y a une dizaine d'années sur base annuelle, deviendra structurelle.

Les arrêtés adoptés ce jeudi à l'initiative de la ministre prévoient la mise en place d'un **nouveau modèle** qui permettra notamment l'extension du **soutien à la formation et la détection des jeunes talents** au bénéfice cette fois-ci de l'ensemble des disciplines sportives, y compris le football, en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les fédérations sont invitées à développer ou structurer un modèle de labellisation afin de bénéficier d'un financement.

Pour rappel, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne compte pas moins de 6.918 clubs sportifs répartis en 63 fédérations et représentant 703.510 affiliés.

Le nouveau modèle de la ministre se présente comme suit :

- Association des Clubs Francophones de Football (ACFF) : 1.200.000,00 € pour la labélisation de la formation des jeunes au sein des clubs ;
- Autres fédérations : 800.000 € pour la détection des jeunes talents ;
- Autres fédérations : 200.000 € pour la gestion de la labellisation ;
- Autres fédérations : 200.000 € pour la formation des cadres.

NOTE AUX REDACTIONS

Dans le cadre du conclave budgétaire d'octobre, la Ministre Glatigny a obtenu des moyens financiers supplémentaires pour renforcer les différentes aides précitées. De 2,4 millions d'euros pour 2021, le budget alloué pour 2022 sera de 3,6 millions d'euros.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Un financement des fédérations sportives plus transparent et plus équitable

A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé en première lecture un arrêté qui vise à assurer un financement plus transparent et plus équilibré des fédérations sportives. Tout en tenant compte de la taille des différentes fédérations, il permettra aux plus petites d'entre elles de se professionnaliser davantage. Cette décision intervient à la suite de l'augmentation globale (à hauteur de 1,2 millions d'euros) des subventions forfaitaires aux fédérations sportives, ce qui porte l'enveloppe totale destinée aux subventions forfaitaires à 8.575.000 euros.

La Ministre des Sports, Valérie GLATIGNY : « Ce nouveau mode de calcul permettra d'abord de professionnaliser encore davantage les petites fédérations. À partir du moment où elles pourront recruter du personnel, elles pourront aussi davantage promouvoir leur discipline et développer leurs activités. Il permettra aussi de mieux tenir compte de l'engouement grandissant pour certaines disciplines, telles que le hockey ou le volleyball, et de rééquilibrer le financement sur une base objectivée avec pour objectif davantage d'équité entre les disciplines. Enfin, nous avons décidé d'augmenter le budget des subventions forfaitaires aux fédérations sportives à hauteur d'1,2 millions d'euros. Ce montant permettra d'atténuer l'impact sur les fédérations qui percevraient un peu moins du fait de la réforme du mode de calcul objectivé et surtout de refinancer considérablement les fédérations sportives, à hauteur de plus de 15%. Il s'agit d'une demande formulée par le monde sportif depuis de nombreuses années que le Gouvernement a enfin rencontrée. Nous pouvons nous en féliciter. Ce sont les sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont les grands gagnants de ce refinancement. »

1. Un cadre légal à clarifier :

Le mouvement sportif organisé bénéficie d'un financement public assuré par la Fédération Wallonie-Bruxelles en vertu d'un décret de 2019. Cette subvention forfaitaire permet à ces fédérations et associations sportives reconnues d'assurer leurs frais de fonctionnement (frais administratifs et rémunération du personnel).

Le décret de 2019 prévoit notamment que le Gouvernement doit préciser les modalités de calcul de cette subvention pour une période ne pouvant être supérieure à 3 ans. Il énumère également les éléments qui doivent entrer en ligne de compte dans le calcul.

Parmi ceux-ci, on citera notamment **le nombre de membres, le nombre de sportifs de haut niveau, d'espoirs sportifs et de partenaires d'entraînement, le respect des principes de bonne gouvernance, ainsi que le nombre de cadres à vocation pédagogique.**

L'arrêté de Gouvernement adopté ce jeudi à l'initiative de Valérie Glatigny fixe les modalités de calcul à prendre en compte pour chacun des éléments précités. Ceux-ci permettront de calculer le montant de la subvention à octroyer à chaque fédération ou association sportive. Dorénavant, les fédérations sportives connaîtront précisément les éléments sur lesquels reposent leur subvention. Il s'agit d'une véritable transparence à l'égard de celles-ci.

Le montant doit être calculé en fonction des éléments suivants :

- 50% en fonction du nombre de membres
- 25% pour le nombre de clubs ("cercles")
- 10% pour le sport de haut niveau
- 10% pour le nombre de cadres
- 5% pour la bonne gouvernance

2. Des modalités adaptées à certains groupes spécifiques :

Des modalités particulières seront par ailleurs prévues pour les “fédérations sportives non-compétitives reconnues », le sport scolaire ainsi que le sport de l’enseignement supérieur. Le critère “sport de haut niveau” ne sera ainsi pas pris en compte pour ces associations sportives.

Concernant le handisport, 10% de l’enveloppe prévue pour le critère “sport de haut niveau” lui sera d’office réservé puisqu’elle comprend en son sein des sportifs sous statut de haut niveau. Le solde, soit 90% du montant total, sera réparti comme suit:

- 55% pour le nombre de membres ;
- 30 % pour le nombre de cercles ;
- 10% pour le nombre de cadres ;
- 5% pour la bonne gouvernance ;

3. Un système de lissage pour limiter l’impact sur les fédérations qui percevront un montant moindre :

Un système de lissage est proposé pour atténuer de façon progressive l’impact d’une diminution des subventions pour les fédérations qui, du fait de ce calcul, obtiendraient un montant moindre que celui perçu jusqu’ici.

Concrètement, la totalité de l’augmentation de subvention aux fédérations et associations « gagnantes » sera perçue immédiatement, les subventions des autres fédérations et associations obtenant une réduction de l’ordre de 33% des pertes par an à partir de 2023. S’ils venaient à améliorer leur score sur base des critères précités d’ici 2024 ou ultérieurement, la perte en serait bien entendu davantage réduite.

Cela impliquera qu’en 2022, ces fédérations et associations recevront une subvention au montant identique à celle reçue en 2021.

Ce lissage est rendu possible par le budget supplémentaire d’un montant d’1,2 millions d’euros dégagé lors du dernier conclave budgétaire. En 2023, la différence entre le montant de 2022 et celui nécessaire pour 2023 serait réinjecté au profit de l’ensemble des fédérations sportives pour arriver, à la fin de la période transitoire, à une augmentation de l’enveloppe globale de 1,2 millions d’euros au profit de l’ensemble des fédérations et associations sportives.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Aide à la jeunesse : renforcement des équipes mobiles d'accompagnement à Bruxelles

Sur proposition de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse, Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé le renforcement des équipes mobiles d'accompagnement à Bruxelles, avec 9 équivalents temps plein afin d'améliorer le délai de prise en charge des mineurs en conflit avec la loi.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi dans leur milieu de vie peut être utilisée à la place (1/3 des cas) ou à la suite d'un placement en IPPJ (2/3 des cas) afin de faciliter la réinsertion du jeune dans son environnement familial, social et scolaire. Elle peut également être invoquée par les magistrats afin d'évaluer rapidement la situation d'un jeune dans son milieu de vie. Ces mesures s'inscrivent dans une volonté de prendre la décision la plus cohérente pour chaque jeune.

Pour ce faire, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte, à ce jour, 7 équipes mobiles d'accompagnement (EMA) qui couvrent tout le territoire. Cela représente 324 prises en charge simultanées, pour 81 intervenants éducatifs. Elles se répartissent de la manière suivante :

| Zone | Capacité de prise en charge (PEC) | Personnel | | |
|------------------------------|-----------------------------------|---------------|--------------|------------------------|
| | | Coordinateurs | Psychologues | Intervenants éducatifs |
| Bruxelles (3 équipes) | 132 | 3 | 3 | 33 |
| Nivelles-Charleroi | 56 | 1 | 1.5 | 14 |
| Mons-Tournai | 44 | 1 | 1.5 | 11 |
| Liège-Verviers | 48 | 1 | 1.5 | 12 |
| Namur-Dinant-Huy | 24 | | | 6 |
| Arlon-Marche-Neufchâteau | 20 | 1 | 1.5 | 5 |
| TOTAL | 324 | 7 | 9 | 81 |

Malgré ces moyens humains conséquents, le délai de prise en charge des jeunes est actuellement plus long sur Bruxelles – 218,12 jours, contre 184,82 jours en moyenne pour le reste du territoire francophone. La cause est à trouver dans plusieurs facteurs - démographiques et économiques, environnement urbain, complexité des situations des jeunes. Cela a mené à la mise en place d'une liste d'attente, qui compte en moyenne 36 jeunes. Ces délais peuvent amener d'une part à des risques de récurrence et, d'autre part, à des placements plus longs en IPPJ pour des jeunes qui pourraient pourtant être progressivement réintégrés à leur milieu de vie.

Le Gouvernement a donc décidé de renforcer les équipes mobiles actives à Bruxelles, qui verront l'engagement de 9 intervenants socio-éducatifs – pour un montant de 467.000 euros. Ces renforts seront répartis dans les 3 équipes mobiles actives dans la capitale – dont l'effectif passera de 33 à 42 ETP. Elles permettront la prise en charge de 36 jeunes supplémentaires – ce qui correspond au nombre moyen de jeunes présents sur la liste d'attente – portant le total de prise en charge possibles à Bruxelles à 168 jeunes, contre 132 précédemment.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de Politique Communautaire dans laquelle le Gouvernement s'engage à :

- Renforcer et diversifier les possibilités de prises en charge afin de répondre au mieux à la situation de chaque jeune ;
- Améliorer l'offre alternative au placement en IPPJ ;
- Veiller au suivi des jeunes à l'issue de leur placement en vue de favoriser la réinsertion sociale et diminuer le risque de récidive.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales : renforcement des moyens alloués au Service d'aide sociale aux justiciables des arrondissements de Verviers et d'Eupen

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a, sous l'impulsion de la Ministre Glatigny, approuvé l'attribution d'une subvention de 67.704 euros pour l'ASBL Service d'aide sociale aux justiciables des arrondissements de Verviers et d'Eupen (SASJ).

Fort de son expertise en matière d'aide psychologique et sociale aux victimes et aux auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, ce service se voit confier un nombre toujours croissant de bénéficiaires par les différents services avec qui il collabore. L'ASBL se retrouve dès lors régulièrement confrontée à l'impossibilité de prendre en charge de nouvelles situations et, pour éviter des listes d'attente, reporte le début des suivis.

Afin de renforcer les moyens humains à sa disposition, le Service d'aide sociale aux justiciables s'est vu octroyé par le Gouvernement une subvention de 67.704 euros. Celle-ci servira à répondre à la demande accrue de prises en charge. Elle servira aussi à réaliser une synthèse des méthodes développées par l'ASBL en vue de créer un carnet de route à l'attention des travailleurs du secteur, mais aussi du CPAS ou d'écoles, afin de sensibiliser leurs publics à la problématique de la violence conjugale.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75